

|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\pvansteene\Pictures\logo cité scolaire jean moulin (courrier).png  académie  de Nancy-Metz  **Intendance**   Dossier suivi par Mme CIGNA Joséphine  Téléphone 03 87 84 66 60  Fax 03 87 84 28 21  Courriel josephine.christmann  @ac-nancy-metz.fr  **7, rue Maurice Barrès 57608 FORBACH** | CAHIER DES CLAUSES  ADMINISTRATIVES PARTICULIERES **ARTICLE 1er - Objet de la consultation** Le présent marché a pour objet l’**organisation d’un voyage à destination de Montgenèvre (Alpes du Sud)** selon les caractéristiques suivantes**:**  **DestinatiDestination & Période Montgenèvre**  **du mardi 18 au samedi 22 septembre 2018**  **Durée (voyage compris) 5 jours 3 nuits d’hébergement**  **Effectifs prévus 59 (55 Lycéens et 4 accompagnateurs)**  **Jour 1 : Mardi 18 septembre 2018**   * Départ du parking du Lycée Jean Moulin Forbach * Route vers Montgenèvre * Visite du Col du Lautaret, de Bourg d’Oisans et de Sassenage * Installation au centre d’hébergement à Montgenèvre * dîner et nuit   **Jour 2 : Mercredi 19 septembre 2018**  Matin :   * Petit-déjeuner * Visite du Chenaillet * Déjeuner avec un panier-repas   Après midi :   * Retour au centre d’hébergement, dîner et nuit   **Jour 3 : Jeudi 20 septembre 2018**  Matin :   * Petit-déjeuner * Route vers la Vallée de la Durance et visite du Château Queyras * Déjeuner panier repas   Après midi :   * Visite du Col d’Izoire * Retour au centre d’hébergement, dîner et nuit   **Jour 4 : Vendredi 21 septembre 2018**  Matin :   * Petit-déjeuner * Activité sportive : Rafting * Déjeuner panier-repas   Après-midi :   * Dîner et retour à Forbach   **Jour 5 : Samedi 22 septembre 2018**   * Arrivée devant l’établissement scolaire vers 8h00   **Services demandés :**   * Le transport en autocar tourisme vidéo au départ de l’établissement scolaire * Les frais de péages et de parking * L’hébergement en pension complète du (ou des) chauffeur(s) * La pension et l’hébergement en centre d’hébergement * Tous les repas du dîner jour 1 au dîner du jour 4 * Un numéro d’appel d’urgence et d’assistance 24h/24h   Chaque candidat fera ressortir le coût par élève et le coût par accompagnateur.  Chaque candidat chiffrera, en option, une assurance annulation.  ***ARTICLE 2 - Conditions de la consultation***  Le présent marché fait l’objet d’une procédure adaptée, régie par les articles  28 et 40 du code des marchés publics.  La date limite de remise des offres est fixée au jeudi 7 juin 2018 à 17 h. **ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché** Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :   * L’offre de prix ou devis * le présent cahier des clauses administratives particulières * la déclaration sur l’honneur * le bon de commande.  ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d’installation Sans objet. **ARTICLE 5 – Modalités d’établissement des prix** Les prix s’entendent fermes et non révisables. **ARTICLE 6 – Conditions de paiement**1 Facturation Les factures seront établies en 3 exemplaires originaux portant les  indications suivantes :   * nom et adresse du créancier * numéro et date du bon de commande * numéro du compte bancaire ou postal tel qu’il est précisé sur l’acte d’engagement * désignation de la prestation * taux et montant de la TVA * montant total HT et TTC * date de la facturation.  2 Paiement Le paiement s’effectuera par virement bancaire ou postal dans un délai  maximum de 30 jours à réception des factures.  Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70 % maximum du montant total du marché. **ARTICLE 7 – Critères d’attribution du marché**  * 1. Prix 35% * 2. Qualité de l’hébergement 35% * 3. Conditions de confort du trajet 30%   , le……………………..  Vu et accepté, |
| C:\Users\pvansteene\Pictures\logo cité scolaire jean moulin (courrier).png  académie  de Nancy-Metz | Marianne  DECLARATION SUR L’HONNEUR  Je déclare sur l’honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du Code des  Marchés Publics :   * avoir satisfait à l’ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles   qu’elles résultent du Code des Marchés Publics ou règles d’effet équivalent pour  les candidats non établis en France ;   * ne pas faire l’objet d’une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles   d’effet équivalent pour les candidats non établis en France ;   * n’avoir pas fait l’objet au cours des cinq dernières années d’une condamnation   inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux  articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou  règles d’effet équivalent pour les candidats non établis en France.  Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate  Nom et qualité du signataire Cachet de l'entreprise | |